

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS

« LES RIVES DROITES DE L'ADOUR »

MERCREDI 20 MARS 2024

SALLE SAINTE-URSULE – 18H30

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

**Devenez
acteur, actrice
de votre ville!**



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

Introduction

1/ Présentation de la feuille de route du mandat 2021-2023 et échanges entre les anciens et les nouveaux membres du Conseil de quartiers

2/ Présentation des enjeux du projet rive droite de l'Adour et de la démarche de concertation par Alexandra Puts, Cheffe de projet de la CAPB

3/ Information sur le lancement de la troisième édition du budget participatif

Conclusion

Annexe 1 - Liste des participants du Conseil de quartiers mandat 2023-2025

Annexe 2 - Liste des participants du Conseil de quartiers mandat 2021-2023

Annexe 3 - Présentation projetée

Les anciens et les nouveaux membres du Conseil de quartiers sont assis en assemblée sur des chaises. Plusieurs documents sont mis à leur disposition : un extrait de l'annexe de la délibération du 19 octobre 2023 récapitulant les axes de travail de la feuille de route du Conseil de quartiers pour le mandat 2021-2023, le schéma directeur vélo de la Ville, le petit guide pratique du vélo et le projet de transition écologique et solidaire 2024-2030 de la Ville.

Introduction

Christian Millet-Barbé, Adjoint de quartier, souhaite la bienvenue aux anciens et aux nouveaux membres du Conseil de quartiers et les remercie pour leur présence.

Il annonce que d'anciens membres du Conseil de quartiers n'ont pas pu être présents : pour le collège habitants, Laurence Alonso, Nicolas Arosteguy, Annick Castaing, Carole Dalla Torre, André Davant, Yves Dussidour, Nicolas Duvallet, Patrick Giblin, Karim Mohamedi et Christian Prieur ; pour le collège acteurs locaux, Jean-Louis Barthelemy, Catherine Bisbau, Audrey Dallez, Michel de la Morinerie, Prunelle Giordano et François Iraola.

Il informe également des nouveaux membres du Conseil de quartiers excusés pour la séance : pour le collège habitants, Georges-Henri Abtour, Jérôme Da Silva Moreira, Irène Ferreira et Cédric Lembezat ; pour le collège acteurs locaux, Petra Kessler, Tony Le Guilly et Jacques Zamora; pour le collège élus, Joseba Erremundeguy.

Il indique que la réunion du jour entre les anciens et les nouveaux membres du Conseil de quartiers n'a pas eu lieu au début du mandat 2023-2025, afin que le nouveau Conseil de quartiers puisse travailler en toute liberté. Il s'est déjà réuni deux fois depuis la réunion d'installation. La réunion de janvier a permis de faire davantage connaissance et de réaliser un état des lieux du territoire. La réunion de février a été consacrée à l'identification de propositions d'axes de travail qui sont actuellement en cours d'analyse par la Ville de Bayonne. Il rappelle que lors de la réunion de mai, la Ville viendra présenter son analyse et les membres du Conseil de quartiers choisiront maximum 5 axes de travail parmi les propositions qui peuvent être mises en œuvre.

Il présente Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge de l'aménagement et de la transition écologique, dont l'intitulé de la direction, auparavant nommée « Services techniques », a été modifié. Jean-Baptiste Marinot explique que le changement d'intitulé résulte d'évolutions dans le fonctionnement des services de la Ville, mais aussi de la volonté de mettre en avant la transition écologique qui constitue la locomotive d'un certain nombre de politiques publiques menées par la Ville. La direction dont il a la charge couvre l'urbanisme, la circulation, le stationnement, la propreté, les espaces verts, la voirie, les espaces publics, la propreté, la construction.

Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville de Bayonne, propose que chaque participant se présente en indiquant la structure représentée ou le quartier de résidence. Elle ajoute qu'un document comprenant la liste des axes de travail de l'ancien Conseil de quartiers est mis à

disposition des participants et invite ceux qui ne l'ont pas pris à l'entrée à le récupérer pour suivre les échanges.

Un tour de salle est effectué pour que chaque participant se présente.

1/ Présentation de la feuille de route du mandat 2021-2023 et échanges entre les anciens et les nouveaux membres du Conseil de quartiers

Christian Millet-Barbé invite des membres présents de chaque groupe de travail de l'ancien Conseil de quartiers à présenter leurs travaux.

Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret (aménagement/végétalisation) (Groupe A)

Des membres du groupe de travail de l'ancien Conseil de quartiers expliquent que les travaux ont porté sur l'aménagement du quai Bergeret, entre le pont Saint-Esprit et le pont de Fer. Des visites sur site ont été effectuées avec les services techniques de la Ville. Un plan de travail en deux étapes a été défini : première étape l'aménagement entre le square Gambetta et le square Bergeret, et seconde étape l'aménagement entre le square Bergeret et le pont de Fer.

Jean-Baptiste Marinot ajoute que l'ancien Conseil de quartiers a souhaité travailler sur les difficultés de cohabitation entre les modes de déplacement et sur la revégétalisation du quai Bergeret, espace assez sensible aux îlots de chaleur. En parallèle, un projet portant sur la piétonnisation du quai Bergeret a été lauréat du budget participatif 2022.

Il précise que la partie sur laquelle l'ancien Conseil de quartiers a travaillé mesure 850 mètres. Elle comprend différentes sections sur lesquelles les enjeux ne sont pas les mêmes. Le trafic y est relativement modéré, mais n'est pas adapté à la situation actuelle à savoir le stationnement des voitures et des trottoirs inexistantes ou impraticables à cause des racines des arbres. Suite à la visite de terrain, l'ancien Conseil de quartiers et les services de la Ville ont considéré que la section entre le square Bergeret et le pont SNCF n'était pas une priorité. Les réflexions ont donc porté sur la section entre le square Gambetta et le square Bergeret, section elle-même découpée en 3 secteurs : le square Gambetta (secteur 1), le passage entre les 2 squares (secteur 2) et la partie entre la rue de l'Esté et le square Bergeret (secteur 3). L'ancien Conseil de quartiers a préconisé des aménagements sur l'ensemble des secteurs. Mais ses travaux se sont concentrés sur le secteur 3, celui le plus délicat actuellement compte tenu de l'étroitesse des voies et des trottoirs et des désordres créés par quelques arbres qui obligent les piétons à marcher sur la route, mais aussi celui le plus facile à aménager. En effet, en l'absence de desserte riveraine, il est assez facilement possible de dévier le trafic pour pacifier la circulation et le stationnement, et réduire ainsi la place dans la voiture.

Il présente quelques dessins d'ambiance et d'aménagement. Ils ont été réalisés en récupérant les espaces longs, en requalifiant et en sécurisant les espaces piétons et en végétalisant les abords. A ce stade les plantations d'arbres ne sont pas matérialisées, car la Ville souhaite s'assurer au préalable qu'elle pourra le faire malgré les réseaux existants (gaz, assainissement)

et le marnage. Comme dans le centre-ville, les voitures ne pourraient circuler que pendant certaines plages horaires. La réduction de la place de la voiture permettrait de réaménager la totalité de l'espace autour du square Bergeret aujourd'hui très minéral et difficile à faire vivre, en créant notamment des trames de fraîcheur pour relier d'autres espaces.

Il indique que les aménagements proposés seront soumis à concertation des résidents et des usagers du quartier, par le biais d'une expérimentation. Elle consistera à couper la circulation, à discuter avec les riverains et les usagers de l'impact de ce changement puis de la manière de se réapproprier l'espace. La Ville souhaite profiter du passage de la flamme olympique le 20 mai, qui va l'obliger à neutraliser la circulation et le stationnement sur le quai Bergeret, pour lancer l'expérimentation et engager la concertation. Elles se termineraient à la fin des fêtes de Bayonne. Pendant l'opération, plusieurs types d'animation seront proposés par la Ville, en lien avec les anciens et les nouveaux membres du Conseil de quartiers s'ils souhaitent aussi se mobiliser. Si l'expérimentation est concluante, les travaux d'aménagement débuteraient en fin d'année 2024.

Christian Millet-Barbé précise que pendant la période d'expérimentation, les riverains ne pourront plus stationner sur cet espace. Il leur sera proposé de se garer sur le parking Belfort situé juste derrière.

Un Conseiller de quartiers note que la concertation ne portera pas sur le stationnement et la circulation. Il demande comment il est possible de créer une concertation aussi ciblée. Jean-Baptiste Marinot répond qu'il est important d'évoquer l'esprit global du projet et de ne pas entrer dans la concertation par la voie des contraintes liées au projet.

Un Conseiller de quartiers souhaite savoir comment rendre compatible le projet avec la terrasse du restaurant présente sur cet espace. Jean-Baptiste Marinot explique qu'il n'y a aucune difficulté à intégrer cette terrasse dans l'expérimentation, moyennant quelques aménagements liés à la présence d'un arbre qui a fortement endommagé le trottoir au droit de cette terrasse. Afin de composer avec l'arbre et ses racines, les voies de circulation et les trottoirs devront être rehaussés, ce qui modifiera peut-être la forme actuelle de la terrasse.

Christian Millet-Barbé annonce que le nouveau Conseil de quartiers sera informé de l'évolution du projet et du déroulé de l'expérimentation.

Axe 2 – Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes (Groupe B)

Des membres du groupe de travail de l'ancien Conseil de quartiers présentent les travaux réalisés. Initialement, le souhait était de créer une voie douce entre le chemin de Fortune et l'Adour. Mais le projet s'est heurté à l'impossibilité de contourner le château de Hayet géré par une fondation américaine, et l'impossibilité d'emprunter un tronçon de 400 mètres le long de l'Adour occupé par des entreprises. Face à ces difficultés, l'ancien Conseil de quartiers a travaillé sur un autre projet, celui de la pacification de la rue d'Arrousets.

Christian Millet-Barbé déclare que la réflexion sur le projet initial doit se poursuivre. Les promenades exploratoires organisées avec les anciens membres du Conseil de quartiers ont permis de se rendre compte des difficultés sur le terrain. Un membre de l'ancien Conseil de quartiers indique qu'un autre chemin a été découvert après la promenade exploratoire, qui permet de traverser plus facilement le secteur.

Une ancienne Conseillère de quartiers signale qu'une intervention est nécessaire rue d'Arrousets, car toutes les installations destinées à pacifier la circulation ont été détruites. Christian Millet-Barbé rappelle la problématique de la rue d'Arrousets : environ 5 500 véhicules de résidents et de personnes venant du sud des Landes y passent chaque jour, souvent à une vitesse importante. Les conditions de circulation sont infernales et la situation reste extrêmement compliquée malgré les aménagements mis en place. Sous le mandat de l'ancien Conseil de quartiers, la Ville a effectué une concertation assez large. 2000 questionnaires ont été adressés aux riverains, leur demandant leur avis sur les aménagements envisagés pour pacifier la circulation sur cet axe. L'étroitesse de la rue ne permettant pas de créer une voie dédiée aux vélos, ces aménagements avaient pour but de faire de la rue d'Arrousets une voie partagée entre les voitures, les piétons et les vélos avec une zone 30. Suite à cette concertation, des aménagements provisoires (écluses, places de stationnement, feux de signalisation) ont été installés pour mener une expérimentation. L'une des 2 voies du pont de l'autoroute a été fermée aux voitures. La circulation a été déviée par une barrière empêchant les automobilistes venant du sud des Landes d'emprunter la rue d'Arrousets, les obligeant à remonter le chemin de Loustaounaou vers le Séqué pour revenir ensuite vers l'avenue du Grand Basque. Suite à cette décision, des opposants au projet ont manifesté. Puis plusieurs délits ont été commis : enlèvement de la barrière, arrachage des fils des feux de signalisation et détérioration des potelets installés sur la chaussée pour délimiter les 2 voies du pont de l'autoroute. Par ailleurs, les habitants du Séqué ont fait part de leur mécontentement en constatant la circulation plus importante amenée sur leur secteur par la déviation. La Ville se trouve face à une situation délicate et difficile. Le Maire de Bayonne souhaite une nouvelle concertation plus large, incluant les résidents du Séqué concernés. Elle est en cours d'organisation. Il espère que l'expérimentation pourra se poursuivre, car les habitants d'Arrousets semblent satisfaits de ces aménagements.

Une Conseillère de quartiers constate un afflux de voitures sur le chemin de Loustaounaou qui n'est pas prévu pour un tel trafic. Les automobilistes roulent vite et la circulation est très compliquée. Elle pense que cette situation va poser problème. Jean-Baptiste Marinot explique que l'expérimentation vise à mesurer l'impact de cette déviation sur le quartier du Séqué et les autres quartiers concernés. Il signale que 24 heures après l'installation de la barrière, les agriculteurs ont bloqué l'autoroute. Cet événement a suscité un afflux de voitures plus important sur le chemin de Loustaounaou que l'expérimentation, les automobilistes cherchant des alternatives à la fermeture de l'autoroute. Il ajoute que la barrière installée pour dévier la circulation des personnes venant du sud des Landes ayant été enlevée 24 heures après son installation, elle n'a pas impacté le trafic. Retrouvée ensuite détériorée dans les Landes, elle n'a pas pu être réinstallée immédiatement.

Concernant le chemin de Loustaounaou, il explique que des travaux de réhabilitation de la voie vont débuter prochainement entre la maison du Séqué et la fin de la partie urbanisée située à la résidence Oréka. Ils permettront de refaire la route, de créer du stationnement et un cheminement piéton, de revoir le régime de priorité entre le chemin de Pinède et celui de Loustaounaou. Une Conseillère de quartiers indique qu'une balise a été installée, mais que les automobilistes s'arrêtent, pensant qu'il s'agit d'un stop.

Une ancienne Conseillère de quartiers rappelle que pendant le mandat de l'ancien Conseil de quartiers, beaucoup de choses ont été réalisées sur cet axe de travail, notamment la voie verte, les travaux de signalisation au rond-point d'Amade pour une meilleure visibilité des cyclistes et un petit guide sur la pratique du vélo.

Axe 3 – Installer des toilettes publiques (Groupe C)

Des membres du groupe de travail de l'ancien Conseil de quartiers évoquent l'installation des premières toilettes publiques square Gambetta. D'autres devraient être installées à côté de la gare et rue Maubec. 2 vespasiennes seront aussi installées prochainement rue des lavandières et placette Bourdaa.

Jean-Baptiste Marinot explique que les réflexions menées par plusieurs anciens Conseils de quartiers sur les sanitaires ont amené la Ville à définir un schéma directeur pour identifier les sites où des équipements (sanitaires mixtes et vespasiennes) sont nécessaires. Les sanitaires mixtes sont installés et entretenus par la société Decaux. La Ville doit donc négocier avec cette entreprise pour avoir des équipements supplémentaires. Les toilettes de la gare devraient arriver au plus tard en septembre. Les vespasiennes sont en cours de déploiement.

Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine (Groupe D)

Des membres du groupe de travail de l'ancien Conseil de quartiers présentent les travaux réalisés. Les services de la Ville ont déjà beaucoup avancé sur ce sujet très vaste. Les travaux menés par l'ancien Conseil de quartiers ont permis de compléter des listes d'inventaire, de prendre des photos et de faire des explorations. La déclinaison sous forme de ballades, de supports numériques et de panneaux a été amorcée, mais n'a pas abouti concrètement.

Jean-Baptiste Marinot confirme que le travail sur le patrimoine est assez vaste. Après s'être entendu sur une définition de ce qu'est le patrimoine, il faut pouvoir préciser la manière de le préserver et de le sécuriser. Pour se faire, la Ville utilise les outils à sa disposition, notamment le plan local d'urbanisme (PLU).

Elodie Cluzeau précise que les éléments de patrimoine repérés par l'ancien Conseil de quartiers ont été compilés avec ceux déjà enregistrés par la Ville. Cet inventaire a commencé à être cartographié dans le cadre du travail en cours sur le PLU intercommunal. Jean-Baptiste Marinot annonce qu'un chapitre du PLU sera consacré à la valorisation de ces informations.

Une Conseillère de quartiers demande si ces informations seront mises en ligne sous une forme un peu plus attractive qu'un document technique comme le PLU intercommunal. Elle évoque de très beaux documents vus lors d'une exposition sur les différentes architectures de la rive droite qui s'est tenue pendant les journées du Patrimoine à l'école Jules Ferry. Ces ressources déjà existantes pourraient être rassemblées et consultables. Elodie Cluzeau informe que la Direction de l'urbanisme de la Ville de Bayonne travaille avec le pôle patrimoine ville d'art et d'histoire sur ce sujet. Les données sont partagées afin de compiler les informations, d'augmenter la connaissance du patrimoine de la Ville puis de vulgariser les éléments à travers des publications et des balades.

Un Conseiller de quartiers suppose que les questions sur le patrimoine abordées lors de la dernière réunion du Conseil de quartiers s'inscriront dans le prolongement de cet axe de travail de l'ancien Conseil de quartiers. Il ajoute que pour lui, ce qui n'existe plus fait aussi partie de l'histoire et de l'identité des quartiers. Il ne voudrait pas que cette partie soit oubliée. Il cite l'exemple de l'usine Izarra, du foirail, de la cale aux chevaux quai Bergeret, des anciennes activités du quai de Lesseps, d'une ancienne marque des crues à Saint-Esprit. Des plaques pourraient y être posées pour marquer les lieux et informer, comme celles présentes dans la rue d'Espagne pour indiquer les anciens commerces. Un arrêt de bus pourrait aussi porter le nom de l'association sportive « La vigilante » qui a animé le quartier pendant des décennies. Christian Millet-Barbé répond que la communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) a lancé une vaste concertation sur ces aspects dans le cadre du projet rive droite Adour.

Un Conseiller de quartiers demande si l'intérêt de la Ville pour la transition énergétique va lui donner un regard différent sur sa manière d'entretenir le patrimoine communal. Jean-Baptiste Marinot répond que la Ville déploie des programmes volontaristes et ambitieux de rénovation qui tiennent compte de la réglementation et sont étudiés au regard de la transition écologique et énergétique. Qu'il s'agisse du patrimoine communal ou du patrimoine privé, la question de l'équilibre entre le confort d'été et le confort d'hiver se pose. Isoler suffisamment pour moins chauffer l'hiver risque, à l'inverse, d'obliger à climatiser l'été afin de rafraîchir les espaces. Des réflexions sont en cours avec des institutions et des experts nationaux sur ce sujet, notamment pour le patrimoine du centre ancien.

Concernant le patrimoine du quartier Saint-Esprit, une Conseillère de quartiers évoque les maisons ouvrières créées à l'initiative de Napoléon III qui se trouvaient rue de Belfort. Premières habitations à loyer modéré (HLM) de Bayonne, elles ont été détruites en 1984. Il est dommage qu'il n'y en ait aucune trace.

Marie-Anne Delobel, Conseillère municipale, constate le travail phénoménal mené par l'ancien Conseil de quartiers sur ces 4 axes. Elle les remercie de tout ce qu'ils ont contribué à faire et de ce passage de relai. Elle trouve important, au vu de la charge de travail, de limiter le nombre d'axes de travail pour ce nouveau mandat.

2/ Présentation des enjeux du projet rive droite de l'Adour et de la démarche de concertation par Alexandra Puts, Cheffe de projet de la CAPB

Christian Millet-Barbé donne la parole à Alexandra Puts qui intervient au sein de la direction de l'aménagement de la CAPB et pilote le projet rive droite de l'Adour. Alexandra Puts présente les enjeux de ce projet et de la démarche de concertation engagée.

Elle rappelle que le périmètre du projet s'étend sur environ 25 hectares situés entre la gare de Bayonne et les terrains de la Pièce-Noyée. Il comprend le pôle d'échanges multimodal qui vient d'être livré, ce qui laisse environ 17 hectares à aménager. Ce projet est porté par la CAPB qui, depuis 2010, achète petit à petit le foncier situé sur le périmètre. La démarche a eu pour conséquence d'en vider une partie, notamment sur le quai de Lesseps. Le projet est entré en phase active depuis fin 2022, date à laquelle la CAPB a créé un groupement d'urbanistes pour l'accompagner à rédiger un plan guide d'aménagement. Ce groupement est composé de l'agence d'urbanistes et d'architectes Güller Güller, de l'agence de paysagistes Alfred Peter qui a travaillé sur les aménagements du trambus, de l'agence Alphaville qui traite des questions programmatiques et des fonctions à accueillir dans le quartier et d'Egis qui intervient sur le volet ingénierie.

- **Les enjeux du projet**

Elle explique les différents enjeux à prendre en compte dans ce projet :

- Créer un centre-ville mixte, fonctionnel et agréable à vivre pour les prochaines décennies. Le projet doit tenir compte du changement climatique, ce qui induit de faire avec le risque inondation et les îlots de chaleurs. Le caractère mixte veut dire que le quartier doit accueillir toutes les fonctions. L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) prévoyant de doubler ses effectifs étudiants à horizon 2032, le quartier devra aussi accueillir le développement du campus de la Nive. Du fait de la présence du Didam et de l'Atalante sur le secteur, le quartier aura une dimension culturelle et hébergera des artistes pour la création artistique ;
- Résoudre l'équation complexe des mobilités. L'objectif est de faire un quartier apaisé en incitant à utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture, tout en maintenant un accès aux automobilistes pour la gare, sur le pont rouge et l'avenue Henri Grenet ;
- Prendre en compte l'héritage patrimonial et la mémoire du quartier. Le projet doit composer avec cette histoire et la révéler. Le plan d'aménagement devra donc tenir compte de la citadelle et de la cathédrale et ne pas construire des bâtiments qui cacheraient la vue sur ces deux monuments historiques ;
- Intégrer l'Adour. Le périmètre du projet comprend une façade de 1.2 km le long de l'Adour. Ce point constituera un élément central d'un enjeu paysager assez fort, et sera peut-être le support de la trame paysagère du quartier. La création d'un grand espace public le long du quai ressort assez fortement de la consultation en cours. Cet

aménagement aurait pour conséquence de reporter la circulation automobile du côté des voies SNCF pour libérer le front de l'Adour ;

- Revisiter la sortie du pont rouge et le giratoire de la Pièce-Noyée. Ces aménagements permettront de supprimer un goulot d'étranglement, de donner un caractère plus urbain au secteur pour pouvoir ensuite construire sur la friche Duprat et de la Pièce-Noyée.

- **Le dispositif de concertation**

Elle rappelle qu'au regard de la localisation du site et de l'ambition du projet, les élus de la Ville et de la CAPB ont souhaité engager une concertation publique en amont des réflexions, bien avant le moment de concertation imposé règlementairement. La concertation a débuté au printemps 2023. Elle a été conçue pour que les citoyens puissent nourrir les réflexions du groupement missionné à chaque étape d'élaboration du plan guide. Après une enquête de terrain qui a permis de recueillir les attentes de chacun, des ateliers se sont déroulés entre mai et septembre pour accompagner le travail de scénarisation. Cette phase se termine. L'agence Güller Güller finalise actuellement des propositions de scénarios d'aménagement. Elles seront présentées en atelier de concertation le 30 avril. Les participants à l'atelier analyseront ce qui leur paraît convaincant et moins convaincant dans chacune des propositions. En parallèle de ces ateliers, des conférences « Les échos du projet » sont organisées. La première a été consacrée à l'histoire et à la mémoire dans les projets d'aménagement et d'urbanisme. La seconde portait sur le fleuve, ressource et risque dans la fabrique du quartier. Enfin, des études complémentaires portant sur le risque inondation et les mobilités ont été réalisées.

La séquence de concertation en cours va mener à la validation du plan guide à l'été 2024. Il fixera les grandes orientations et les grands principes du projet, sans arrêter un projet définitif. Celui-ci évoluera ensuite en fonction des interventions des équipes de concepteurs sur les différents projets dans le projet, en fonction aussi des besoins nouveaux qui émergeront et de nouvelles contraintes règlementaires éventuelles. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet sur le long terme dont l'activation complète est prévue à l'horizon 2040.

- **Synthèse des retours de la concertation.**

Elle indique que les attentes citoyennes convergent assez avec les enjeux du projet exprimés par les élus fin 2022. Les demandes suivantes ressortent très majoritairement :

- Créer un espace public remarquable, un espace vert qui offre de l'ombre, de la fraîcheur et de la place à tous (sports et loisirs pour tous les âges) ;
- Apaiser la circulation dans le quartier ;
- Développer les mobilités douces ;

- Faire des connexions entre les deux rives. Beaucoup de personnes demandent pourquoi la navette fluviale a été supprimée ;
- Créer du stationnement pour les résidents. Pour les visiteurs, la moitié des participants propose des parkings silos afin d'optimiser la place. Il ressort que la voiture doit disparaître des espaces publics ;
- Construire des logements en quantité avec de la mixité sociale et intergénérationnelle. Des logements spécifiques sont aussi nécessaires pour les étudiants et les seniors. Ce point constitue une priorité ;
- Installer des commerces de proximité et des lieux de convivialité pour donner âme et vie au quartier.

Concernant la hauteur, la densité et l'esthétisme des bâtiments, des propositions variées ont été formulées avec le souci de tenir compte du patrimoine existant et donc de préserver les vues, les traces historiques et l'âme du quartier. Le plan guide va définir de grandes volumétries, des hauteurs cibles et des mètres carrés. L'architecture sera traitée ensuite, comme un projet dans le projet.

Elle conclut en indiquant que la CAPB aimerait continuer la concertation après la phase plan guide. Elle pourrait donc se poursuivre pendant les 10 à 15 ans de la durée de vie du projet.

Un Conseiller de quartiers demande si à l'issue de cette première phase de concertation, il sera possible d'avoir une idée de la répartition des types de bâtiments en volume. Il souhaite aussi savoir si les besoins en matière de flux étudiant sont connus. Alexandra Puts répond que le plan guide a bien pour but de poser les grands principes d'organisation spatiale de l'aménagement et la répartition en volume des différentes fonctions qui seront accueillies dans le quartier c'est-à-dire le nombre de mètres carrés dédiés au logement, au commerce, à la culture, à l'université, etc. Concernant la programmation universitaire, la CAPB travaille en partenariat avec l'UPPA qui projette de développer de nouvelles filières et de nouveaux diplômes dès la rentrée 2025, via le collège d'études européennes et internationales (EEI). L'institut d'administration des entreprises (IAE) sera la première école de l'EEI installée sur le quartier rive droite Adour.

Elle informe que les membres de l'ancien et du nouveau Conseil de quartiers qui le souhaitent peuvent s'inscrire à l'atelier du 30 avril à partir du 5 avril, directement sur le site internet de la CAPB. L'atelier se déroulant en table ronde, l'inscription préalable est nécessaire pour des raisons d'organisation.

Elodie Cluzeau indique que tous les comptes rendus des réunions qui se sont tenues sur le projet sont consultables sur le site de la CAPB.

Christian Millet-Barbé remercie Alexandra Puts pour sa présence et sa présentation.

3/ Information sur le lancement de la troisième édition du budget participatif

Elodie Cluzeau annonce que la troisième édition du budget participatif sera lancée le 20 avril. La première édition s'est déroulée en 2019, la deuxième en 2022. Le nouveau Conseil de quartiers a donc, comme l'ancien Conseil de quartiers, la possibilité d'y participer. L'objectif de ce budget participatif est de permettre aux citoyens de laisser libre court à la réalisation d'idées auxquelles les services de la Ville n'auraient pas pensé.

Elle indique qu'une enveloppe de 300 000 € est dédiée à ce budget. Les projets présentés doivent être en faveur de la transition écologique et solidaire, pour une ville nature, plus sobre et engagée. Ils peuvent être déposés à titre individuel ou collectif, par des personnes résidant ou non à Bayonne. Les projets doivent être guidés par l'intérêt général et ne peuvent générer aucun bénéfice privé.

Elle souligne les nouveautés de cette troisième édition :

- 50 000 € sont dédiés aux projets déposés par des jeunes entre 9 et 25 ans. L'objectif est de renforcer l'action des jeunes ;
- Les associations percevant une subvention de la Ville supérieure à 5 000 € ne peuvent pas déposer de projet ;
- Chaque projet ne doit pas dépasser un coût estimé total de 50 000 € TTC. Cette disposition vise à retenir plus de projets qu'auparavant ;
- Un projet relevant de la compétence de la Ville, mais qui se trouve sur un terrain appartenant au comité ouvrier du logement (COL) ou à Habitat Sud Atlantic (HSA), pourra être étudié.

Elle explique que les services de la Ville analyseront tous les projets déposés afin de s'assurer de leur recevabilité. Pour être recevable, un projet doit être réalisable dans un délai de 12 à 18 mois et être techniquement et légalement faisable. Elle ajoute que les projets pourront être déposés entre le 20 avril et le 4 juin 2024. Le vote se déroulera à l'automne. Seuls les habitants de Bayonne pourront y participer. Elle rappelle que les projets des deux premières éditions sont visibles sur le portail <https://lateliercitoyen.bayonne.fr/>.

Christian Millet-Barbé rappelle que le projet de piétonnisation du quai Bergeret, lauréat du budget participatif 2022, a été intégré aux travaux de l'ancien Conseil de quartiers. Elodie Cluzeau mentionne le lieu expression graphique prioritaire (LEGP), second projet lauréat sur le territoire du Conseil de quartiers. Il n'a pas encore pu être mis en œuvre, car la Ville cherche le lieu le plus adéquat pour l'accueillir.

Une Conseillère de quartiers s'interroge sur la temporalité pour déposer un projet au budget participatif, sachant que la prochaine réunion du Conseil de quartiers se tient le 22 mai. Elodie Cluzeau répond que les informations ont été données au Conseil de quartiers en avant-première afin qu'il puisse commencer à y réfléchir. Tous les documents de communication

seront transmis aux membres afin d'évoquer à nouveau le sujet lors de la réunion plénière de mai, après le point sur la validation des axes de travail constituant la feuille de route.

Christian Millet-Barbé indique que l'idée est de permettre, au-delà des axes de travail de la feuille de route, à des membres du Conseil de quartiers qui souhaitent élaborer un projet en lien avec une thématique partagée, d'utiliser le budget participatif. Marie-Anne Delobel ajoute qu'il s'agit ensuite de mobiliser les habitants pour qu'ils aillent voter.

Conclusion

Christian Millet-Barbé annonce que la prochaine réunion du Conseil de quartiers se tiendra le 22 mai.

Il lève la séance et invite les participants à partager un moment convivial pour poursuivre les échanges.

Annexe 1 - Liste des participants du Conseil de quartiers mandat 2023-2025



CONSEIL DE QUARTIERS "LES RIVES DROITES DE L'ADOUR" RENCONTRE MANDATS 2021-2023 et 2023-2025 RÉUNION DU MERCREDI 20 MARS 2024 - 18H30 - SALLE SAINTE URSULE

Par ordre alphabétique

FEUILLE DE PRÉSENCE

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Monsieur	Abtour	Georges-Henri	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Excusé</i>
Monsieur	Da Silva Moreira	Jérôme	Citadelle	<i>Excusé</i>
Monsieur	Dichard	Benoît	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
Madame	Dubau	Anne-Marie	Citadelle	<i>Présente</i>
Madame	Fagoaga	Anne-Marie	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présente</i>
Madame	Ferreira	Irène	Saint-Bernard	<i>Excusée</i>
Madame	Geneste	Annie	Arrousets	<i>Présente</i>
Madame	Lahillade	Eliette	Saint-Bernard	<i>Présente</i>
Madame	Lalague	Martine	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présente</i>
Madame	Lauga	Karine	Arrousets	<i>Présente</i>
Monsieur	Lembezat	Cédric	Arrousets	<i>Excusé</i>
Monsieur	Michel-Poisson	Philippe	Arrousets	<i>Présent</i>
Monsieur	Montori	Robert	Saint-Bernard	<i>Excusé</i>
Monsieur	Naudy	Philippe	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	Péchiné	Martine	Citadelle	<i>Présente</i>
Monsieur	Rafael	Heitor	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
COLLEGE ACTEURS LOCAUX ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Monsieur	Dabbadie	Robert	Yacht Club de Bayonne	<i>Présent</i>
Monsieur	Decout	Benoît	Saint-Esprit sur le Pont	<i>Présent</i>
Madame	Drochon	Gwenaelle	Association des professionnels de Saint Esprit	<i>Présente</i>
Monsieur	Le Gully	Tony	Street Art Hip Hop	<i>Excusé</i>
Madame	Naudy Gilles	Martine	Collectif le Vigilant	<i>Présente</i>
Madame	Turcat	Joelle	Animaux Assistance Europe	<i>Présente</i>
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Kessler	Petra	Le Comptoir d'Anna	<i>Excusée</i>
Monsieur	Zamora	Jacques	SARL Jacques Zamora	<i>Excusé</i>
COLLEGE ELU.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brocard	Juliette	Conseillère municipale membre de l'opposition	<i>Présente</i>
Madame	Delobel	Marie-Anne	Conseillère municipale de la majorité	<i>Présente</i>
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	<i>Excusé</i>
Monsieur	Millet-Barbé	Christian	Adjoint de quartier	<i>Présent</i>

Participaient également : Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge de l'aménagement et de la transition écologique et Elodie Cluzeau, Chargée de mission, Ville de Bayonne.

Annexe 2 - Liste des participants du Conseil de quartiers mandat 2021-2023



CONSEIL DE QUARTIERS "LES RIVES DROITES DE L'ADOUR" RENCONTRE MANDATS 2021-2023 et 2023-2025 RÉUNION DU MERCREDI 20 MARS 2024 - 18H30 - SALLE SAINTE URSULE

Par ordre alphabétique

FEUILLE DE PRÉSENCE

COLLEGE HABITANT E.S

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Madame	Alonso	Laurence	Arrousets	Excusée
Monsieur	Arosteguy	Nicolas	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	Excusé
Madame	Castaing	Annick	Saint-Bernard	Excusée
Madame	Dalla Torre	Carole	Arrousets	Excusée
Monsieur	Davant	André	Arrousets	Excusé
Monsieur	Dussidou	Yves	Saint-Bernard	Excusé
Monsieur	Duvallet	Nicolas	Saint-Bernard	Excusé
Monsieur	Giblin	Patrick	Arrousets	Excusé
Monsieur	Indaburu	Jean-Marie	Saint-Bernard	Présent
Madame	Landriau	Stéphanie	Citadelle	Présente
Madame	Laveuve	Liliane	Arrousets	Présente
Madame	Michel-Poisson	Marie-Hélène	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	Présente
Monsieur	Mohamedi	Karim	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	Excusé
Madame	Péchiné	Martine	Citadelle	Présente
Monsieur	Prieur	Christian	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	Excusé
Madame	Raynaud	Laëtitia	Saint-Esprit - Saint-Frédéric	Présente

COLLEGE ACTEURS LOCAUX

ASSOCIATIONS

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Bisbau	Catherine	Centre aéré Moulin d'Arrousets	Excusée
Madame	Dalia	Françoise	Le vigilant	Présente
Monsieur	de la Morinerie	Michel	Saint Esprit sur le pont	Excusé
Madame	Giordano	Prunelle	Site Saint Bernard - Comité local de Bayonne - Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs	Excusée
Monsieur	Iraola	François	Association Préservation Saint Bernard	Excusé
Monsieur	Mattera	Guy	Association des Professionnels du quartier Saint Esprit	Présent

PROFESSIONNELS

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Monsieur	Barthelemy	Jean-Louis	Restaurant Bidaian	Excusé
Madame	Dallez	Audrey	Korail	Excusée

COLLEGE ELU.E.S

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brocard	Juliette	Conseillère municipale membre de l'opposition	Présente
Madame	Delobel	Marie-Anne	Conseillère municipale de la majorité	Présente
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	Excusé
Monsieur	Millet-Barbé	Christian	Adjoint de quartier	Présent

Annexe 3 – Présentation projetée

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS « LES RIVES DROITES DE L'ADOUR »

Mercredi 20 mars 2024



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour

- Rencontre entre les anciens et les nouveaux membres du Conseil de quartiers – Présentation et bilan des feuilles de route 2021-2023
- Présentation du budget participatif – Édition 2024
- Présentation des enjeux du projet et de la démarche de concertation du projet Rive droite de l'Adour
- Apéritif dinatoire

Introduction

Une feuille de route élaborée en 6 étapes et 4 réunions

Réunion plénière
Janvier

① **Réalisation d'un état des lieux du territoire du Conseil de quartiers** selon les thèmes du vivre ensemble et du lien social, des enjeux de la transition écologique et énergétique et l'identité des quartiers en définissant les atouts et les faiblesses.

Réunion plénière
Février

② A partir de cet état des lieux, **identification de propositions d'axes de travail et premières priorisations.**

 Réunion plénière
Mars

③ **Rencontre entre les anciens et les nouveaux Conseils de quartiers** – Présentation des feuilles de route du mandat 2021-2023.

Mars/Avril

④ Analyse des propositions d'axes de travail par les services de la Ville.

Réunion plénière
Mai/Juin

⑤ **Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale des axes de travail de la feuille de route** selon le degré d'intérêt général, des enjeux de la transition écologique et de la gestion de la temporalité. **Cadrage à 5 axes maximum par quartier** (pour assurer la faisabilité opérationnelle des nouveaux axes de travail et finaliser la mise en œuvre des axes du premier mandat).

Juillet

⑥ **Vote de la feuille de route en Conseil municipal et publication.**

Rencontre entre les
anciens et les
nouveaux membres
du Conseil de
quartiers –
Présentation et
bilan des feuilles de
route 2021-2023

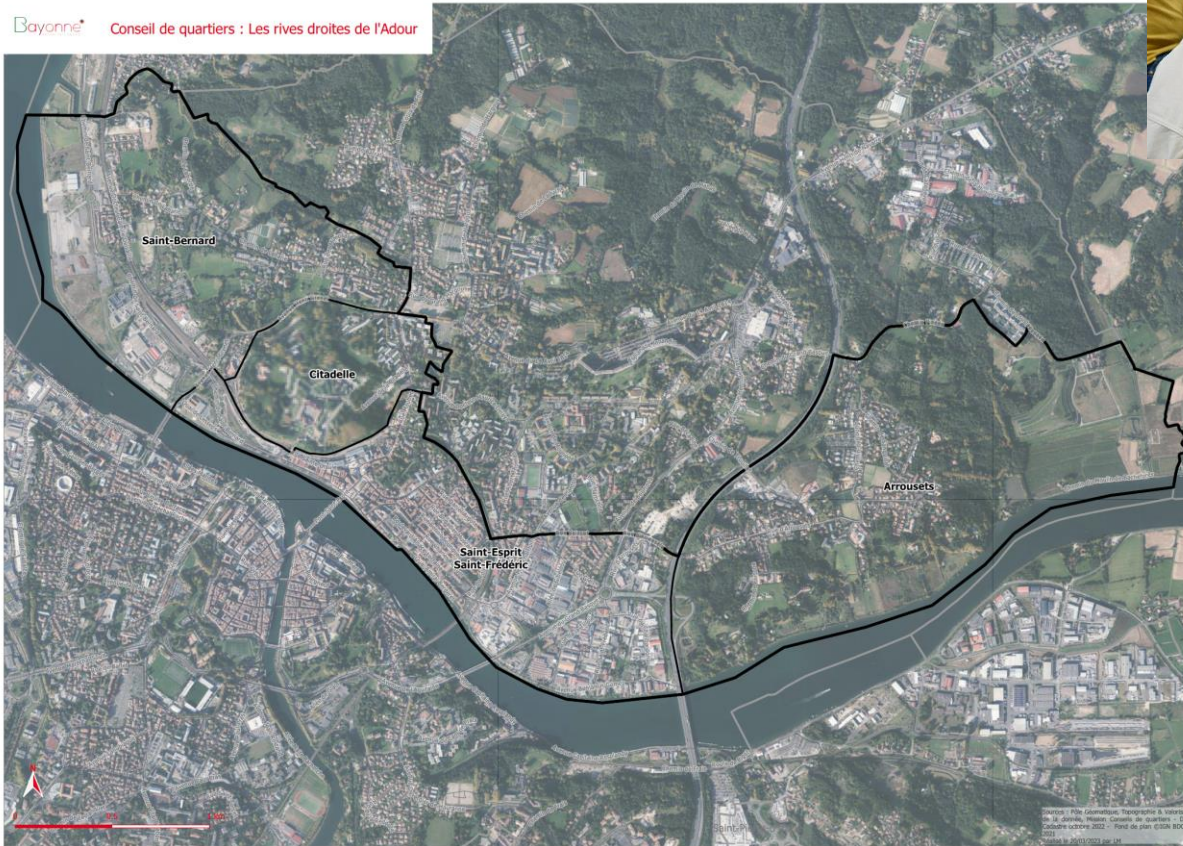
Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour



Adjoint de quartier “Les rives droites de l'Adour” :
Christian Millet-Barbé, délégué à la Prévention de la délinquance,
à la tranquillité et à la sécurité publiques, à la lutte contre les incivilités



Bayonne Conseil de quartiers : Les rives droites de l'Adour



Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret (aménagement / végétalisation) / Groupe A**

Rappel des intentions de travail

Le Conseil de quartiers souhaitait travailler sur l'aménagement et la végétalisation du quai Bergeret, pour valoriser cet espace public en bord d'Adour, en améliorant les circulations et le confort des piétons et des cyclistes, et en renforçant la nature en ville.

Réunions du groupe

R1 : 20 septembre 2022(18h30-20h)

R2 : 14 janvier 2023 (10h30-12h)

R3 : 1er février 2023 (18h30-20h)

R4 : 30 mars 2023 (18h30-20h)

Objectifs et actions définies

Le groupe de travail, avec la porteuse de projet du budget participatif lauréate sur ce même site, a défini des objectifs d'aménagement sur les différentes parties du quai. Une concertation élargie, notamment avec les riverains, sera organisée avant la fin de l'année pour expérimenter des aménagements répondant aux objectifs définis avant de déterminer les aménagements à réaliser et leur programmation.

Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

- **Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret (aménagement / végétalisation) / Groupe A**



1 / Rappel des objectifs

Axe 1 – Requalifier le quai Bergeret

- ▶ Le Conseil de quartiers souhaitait travailler sur **l'aménagement et la végétalisation du quai Bergeret**, pour valoriser cet espace public en bord d'Adour, **en améliorant les circulations et le confort des piétons et des cyclistes**, et **en renforçant la nature en ville**.

+ de place pour les modes actifs
+ de place pour la végétation

- ▶ **4 réunions** du groupe de travail dont un diagnostic en marchant.
- ▶ Un groupe de travail élargi à la porteuse de projet du budget participatif (édition 2022).



De quoi avons nous parlé ?

850m
Longueur

4,70m
Largeur mini

3 à 4
Sections
différentes



500véh/j
Trafic journalier



22km/h
Vitesse moyenne

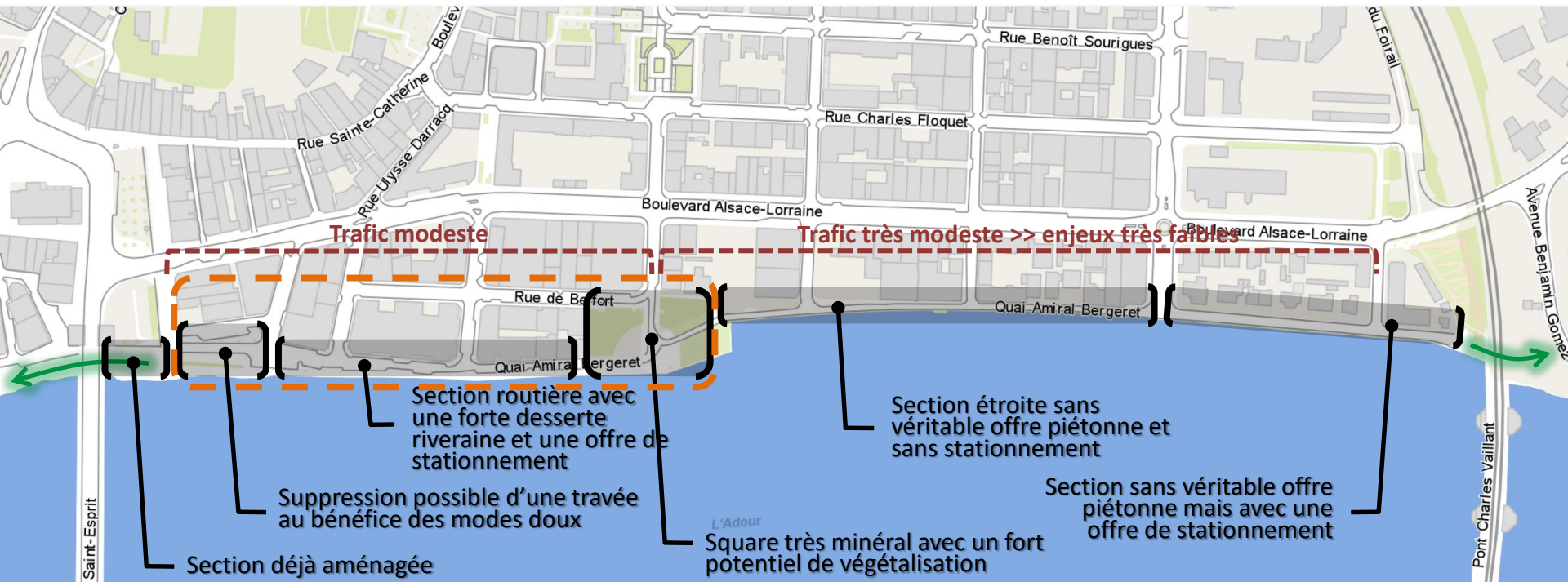


62places
Stationnement

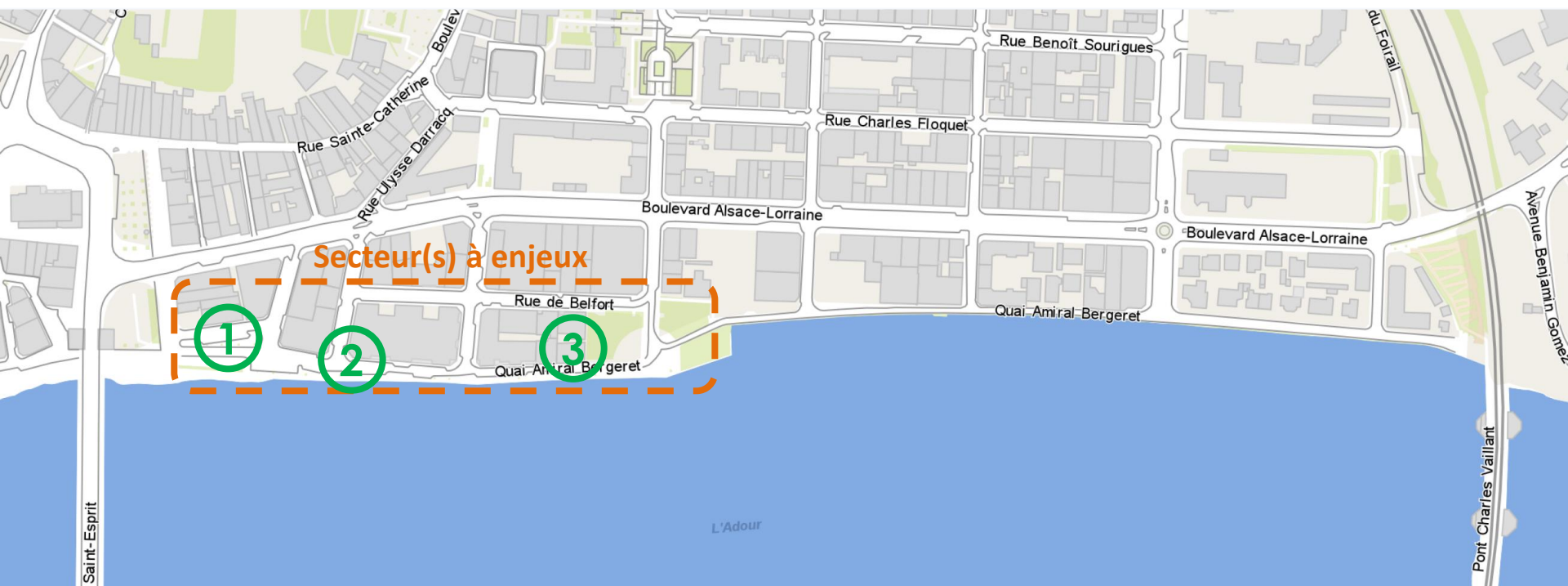


2 / Rappel des conclusions

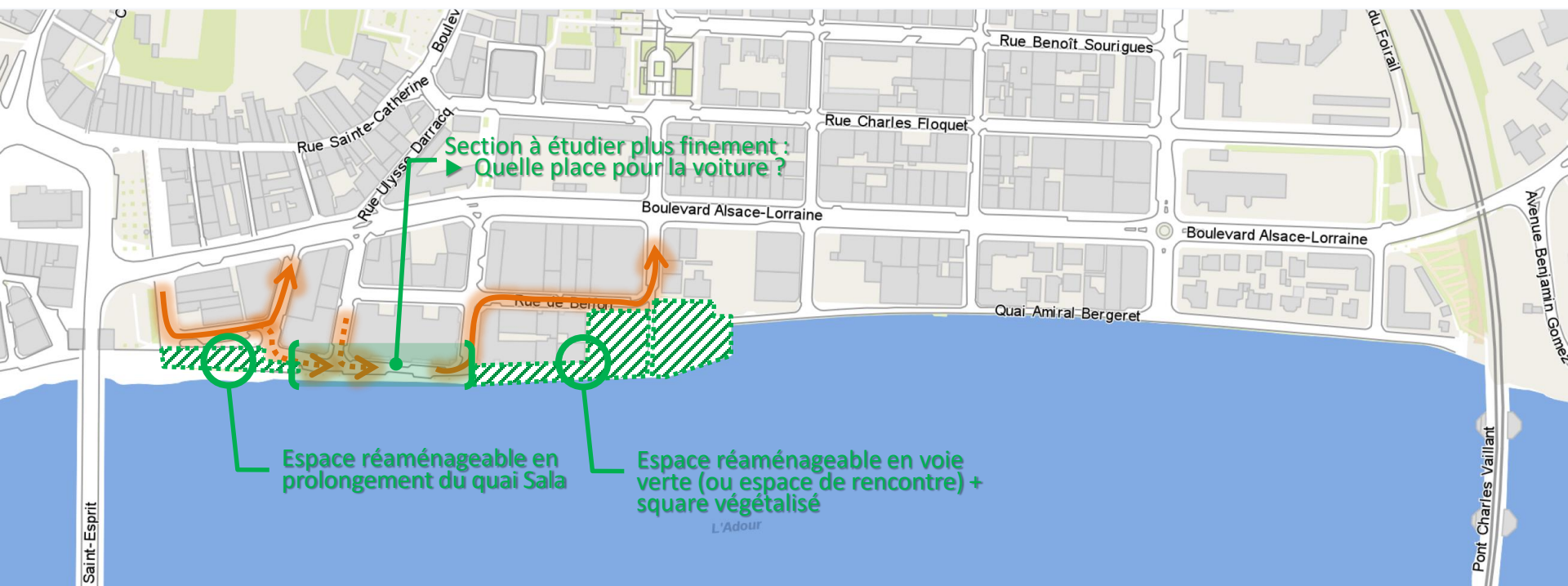
L'analyse du site



Relevé de décisions de la réunion du 1^{er} février 2023



Relevé de décisions de la réunion du 1^{er} février 2023



3 / Un premier scénario à expérimenter avant d'aller plus loin



- Zone fermée à la circulation
- Fermeture par bornes
- Sens de circulation actuel
- Sens de circulation modifié

Stationnement actuel : 118 places

- Quai Bergeret : 67 places
- Rue du Canal : 18 places
- Rue Darracq : 14 places
- Rue de l'Esté : 19 places

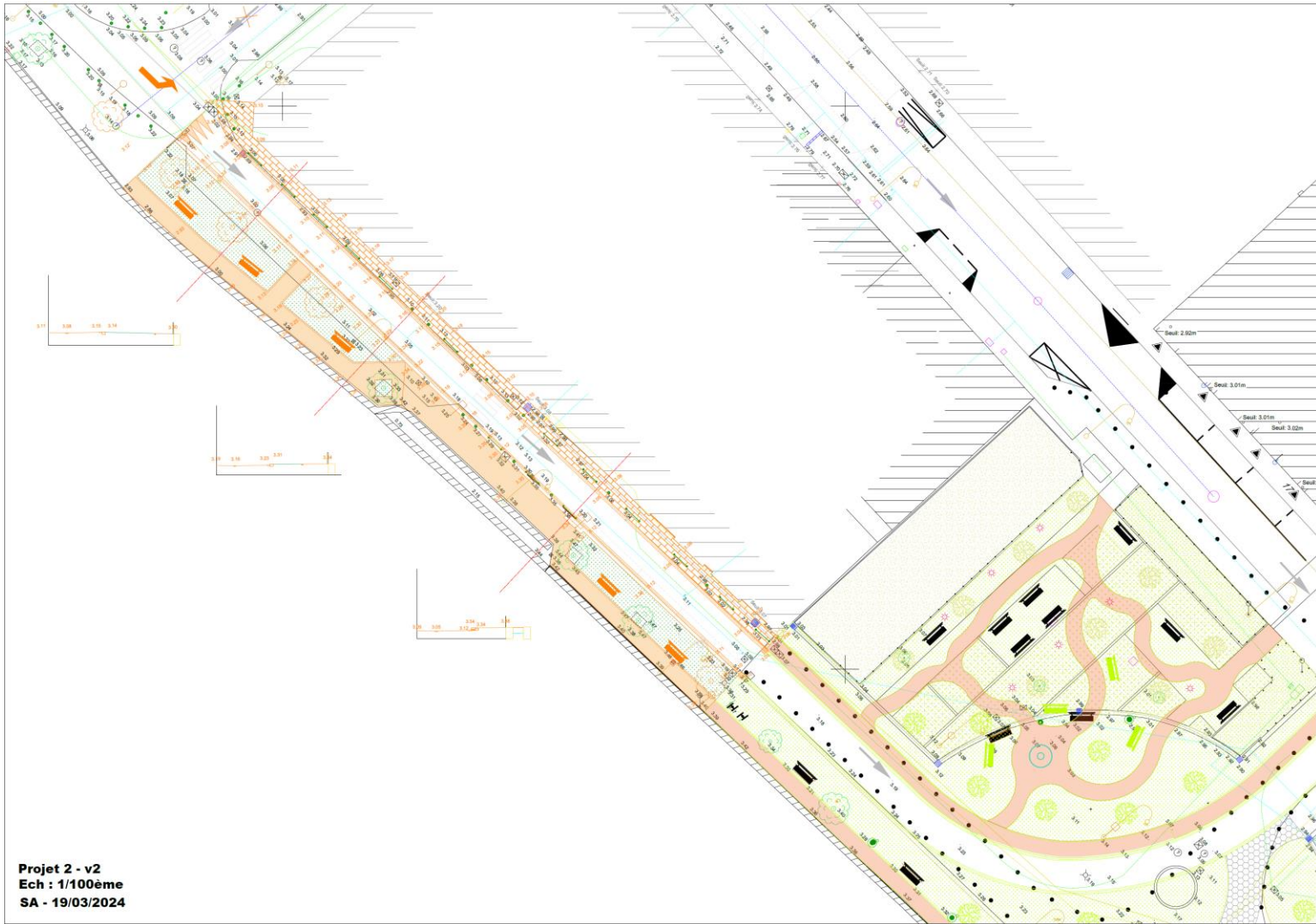
Stationnement projet V2 : 91 places

Suppression : 27 places

Bayonne
 Direction des Infrastructures
 et des espaces publics
 Bureau d'Etudes Infrastructures

Quai Bergeret
 Projet V2

1/250 07/03/2023



4 / Les esquisses d'ambiance









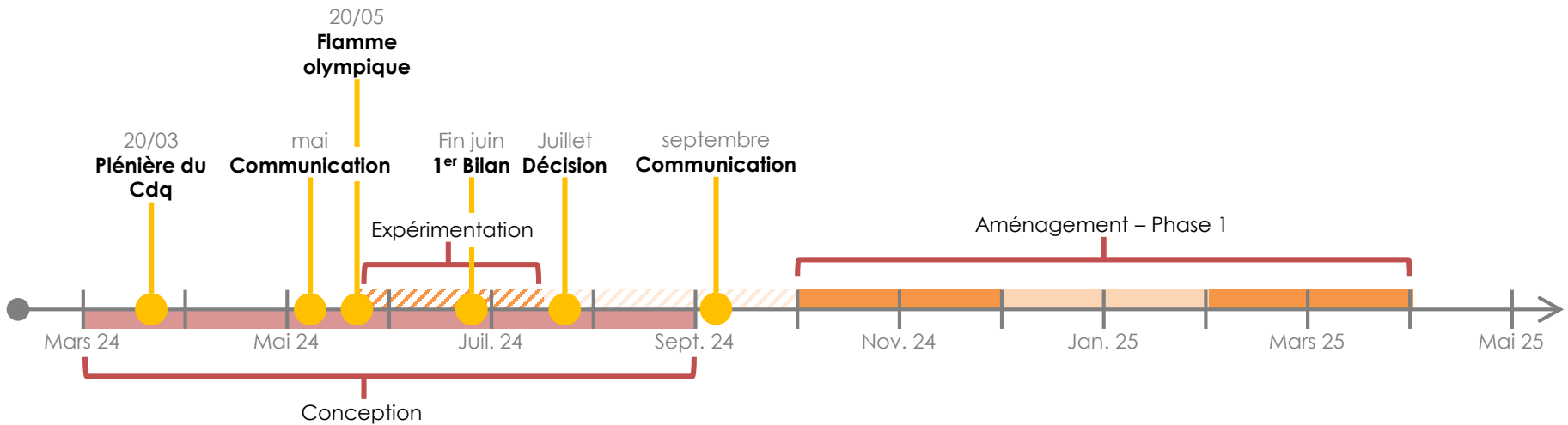
5 / Les modalités de concertation

Modalités de concertation envisageables

- ▶ **Concertation sur un projet**
(et pas sur la question de la circulation ou du stationnement)
- ▶ Urbanisme transitoire comme support de concertation
 - ▷ La **période**
 - ▶ Du 18 mai au 14 juillet 2024 (de la flamme olympique jusqu'aux fêtes de Bayonne)
 - ▷ La **section**
 - ▶ Section n°3 (entre la rue de l'Esté et le square Bergeret)
 - ▷ La **méthode**
 - ▶ Communication/information
 - Au près des résidents
 - Au près du grand public
 - ▶ Enquête quantitative (fréquentation)
 - ▶ Enquête qualitative (qualité d'usage)
 - ▶ Programmation d'animation
 - Animation d'un stand d'échanges sur les enjeux et surtout sur les orientations d'aménagement
 - Animation autour d'un évènement (flamme olympique ou installation d'un food truck par exemple)



Proposition d'évolution de la démarche proposée



Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 2 – Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes / *Groupe B***

Rappel des intentions de travail

Le Conseil de quartiers souhaitait travailler sur le développement de pistes cyclables et de voies piétonnes pour favoriser les mobilités actives et relier les différents secteurs géographiques du territoire du Conseil de quartiers. Deux sites ont été pré-identifiés pour être étudiés : les quais de l'Adour et entre le chemin de Fortune et le passage existant sous le pont de l'autoroute.

Réunions du groupe

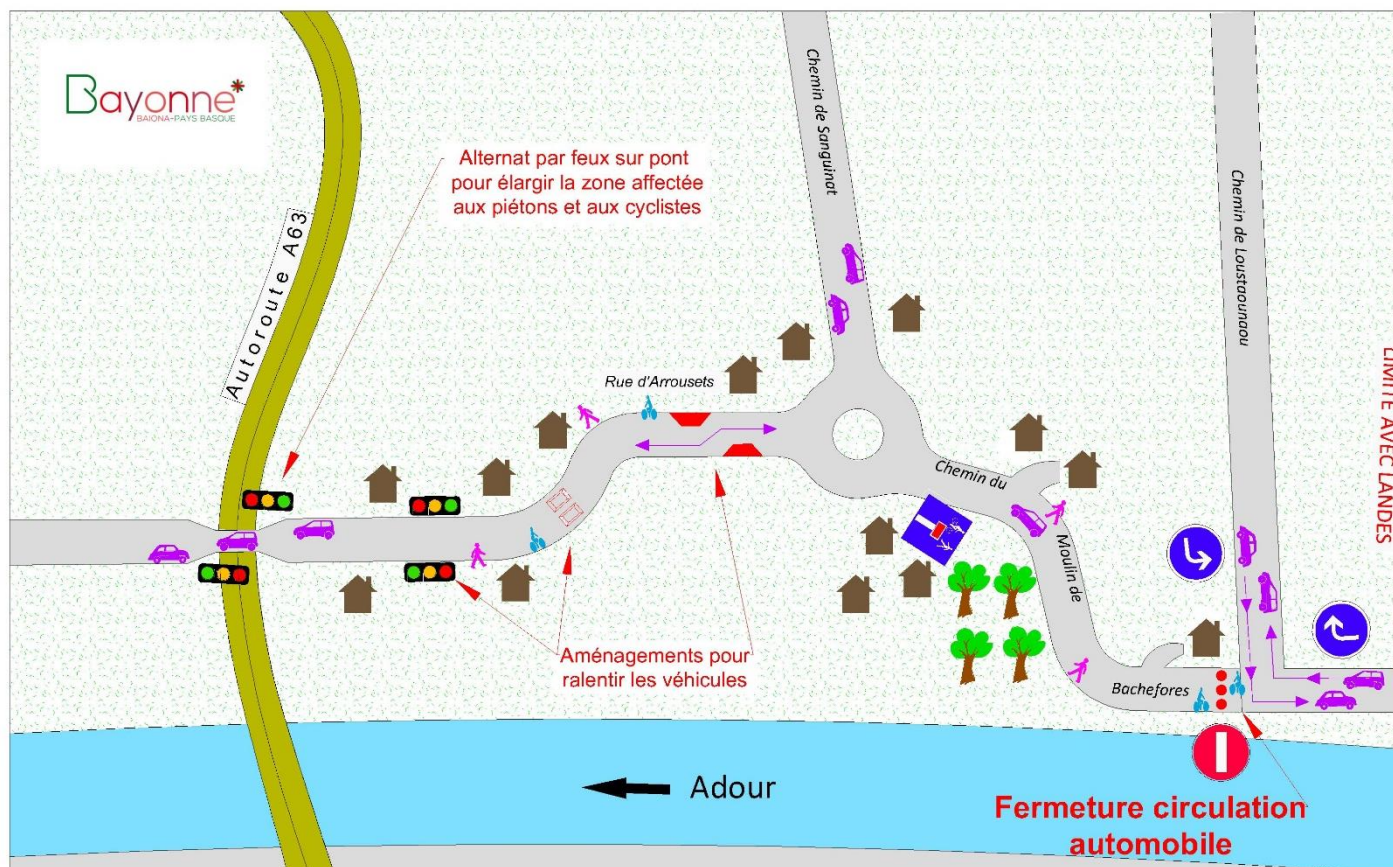
R1 : 4 octobre 2022 (18h30-20h)
R2 : 17 janvier 2023 (18h30-20h)
R3 : 1er avril 2023 (10h30-12h)
R4 : 26 avril 2023 (18h30-20h)
R5 : 22 mai 2023 (18h30-20h)

Objectifs et actions définies

Le groupe de travail a identifié dans les différents secteurs les points sensibles pour agir en faveur des mobilités douces. Après échanges et études, une voie verte pourrait être réalisée dans le secteur de Saint Bernard en 2024. Rue Arroussets, une consultation des riverains a été menée cet été pour soumettre un projet de modification des sens de circulation. Une expérimentation pourra être déployée après analyse des résultats. De plus, des travaux de signalisation au rond-point d'Amade ont été réalisés. Par ailleurs, une étude est en cours sur le Pont Saint Esprit. Enfin, un petit guide sur la pratique du vélo a été édité pour sensibiliser le public.

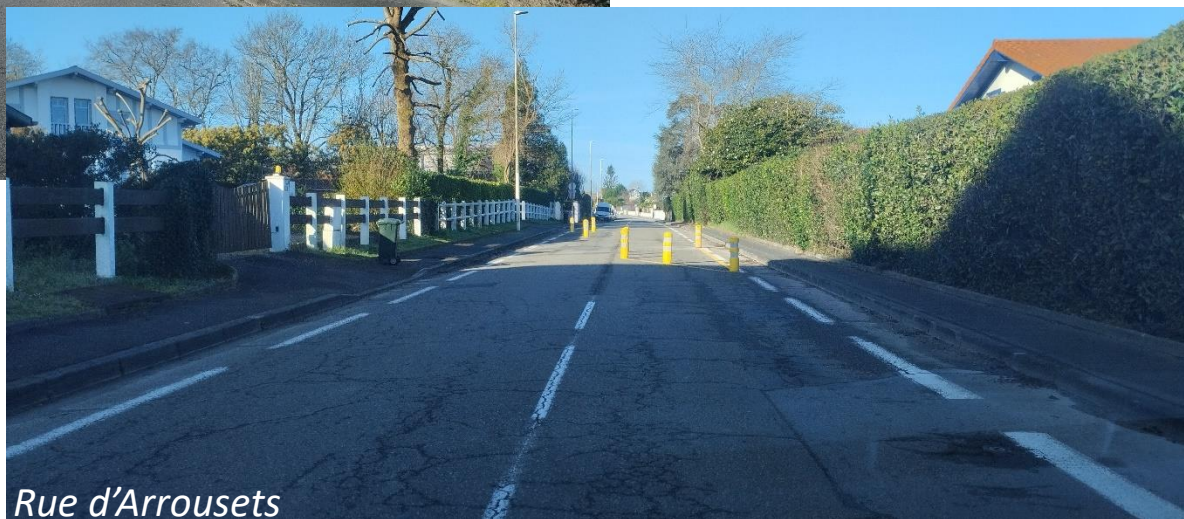
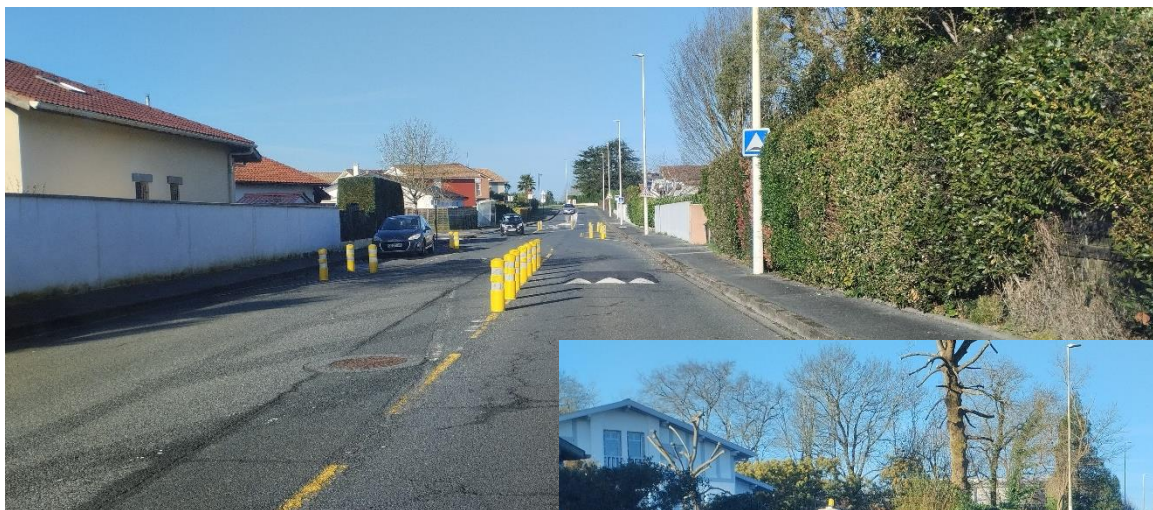
Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

- **Axe 2 – Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes / Groupe B**



Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

- **Axe 2 – Décloisonner les quartiers des rives droites de l'Adour en aménageant des pistes cyclables et des voies piétonnes / *Groupe B***



Rue d'Arrousets

Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 3 – Installer des toilettes publiques / Groupe C**

Rappel des intentions de travail

Le Conseil de quartiers souhaitait travailler sur l'augmentation de l'offre de toilettes publiques dans les quartiers pour répondre à un enjeu de santé publique et améliorer le confort de tous. Des idées de lieux ont été pré-identifiées pour être étudiées : quai Bergeret, au pied du pont Grenet, en haut de la rue Maubec, à Arrousets, aux abords de la gare et place de la République.

Réunions du groupe

R1 : 18 octobre 2022 (18h30-20h)
R2 : 22 février 2023 (18h30-20h)

Objectifs et actions définies

Le groupe de travail a identifié des lieux d'implantation pertinents au regard de leur fréquentation et des attentes du public. Ainsi, deux WC mixtes sont en cours d'installation au square Gambetta et à la gare. Ils seront en service avant la fin de l'année. De plus, des vespasiennes seront prochainement installées placette Bourdaa et rue des Lavandières, de même qu'un urinoir féminin. Un autre WC mixte sera installé à Caradoc en 2025.

Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 3 – Installer des toilettes publiques / *Groupe C***



Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine / *Groupe D***

Rappel des intentions de travail

Le Conseil de quartiers souhaitait travailler sur la création de chemins de randonnée en milieu urbain et en milieu naturel, sur les modes de déambulation et la signalétique associés pour valoriser les atouts et l'identité des quartiers. Des pistes de thématiques ont été pré-identifiées pour être étudiées : créer des randonnées du patrimoine (villa Bourbaki, chemin de Fortune – perception de l'octroi, chemin de Madame), faire découvrir les fermes maraichères et mettre en valeur de l'histoire locale.

Réunions du groupe

R1 : 11 octobre 2022 (18h30-20h)

R2 : 8 février 2023 (18h30-20h)

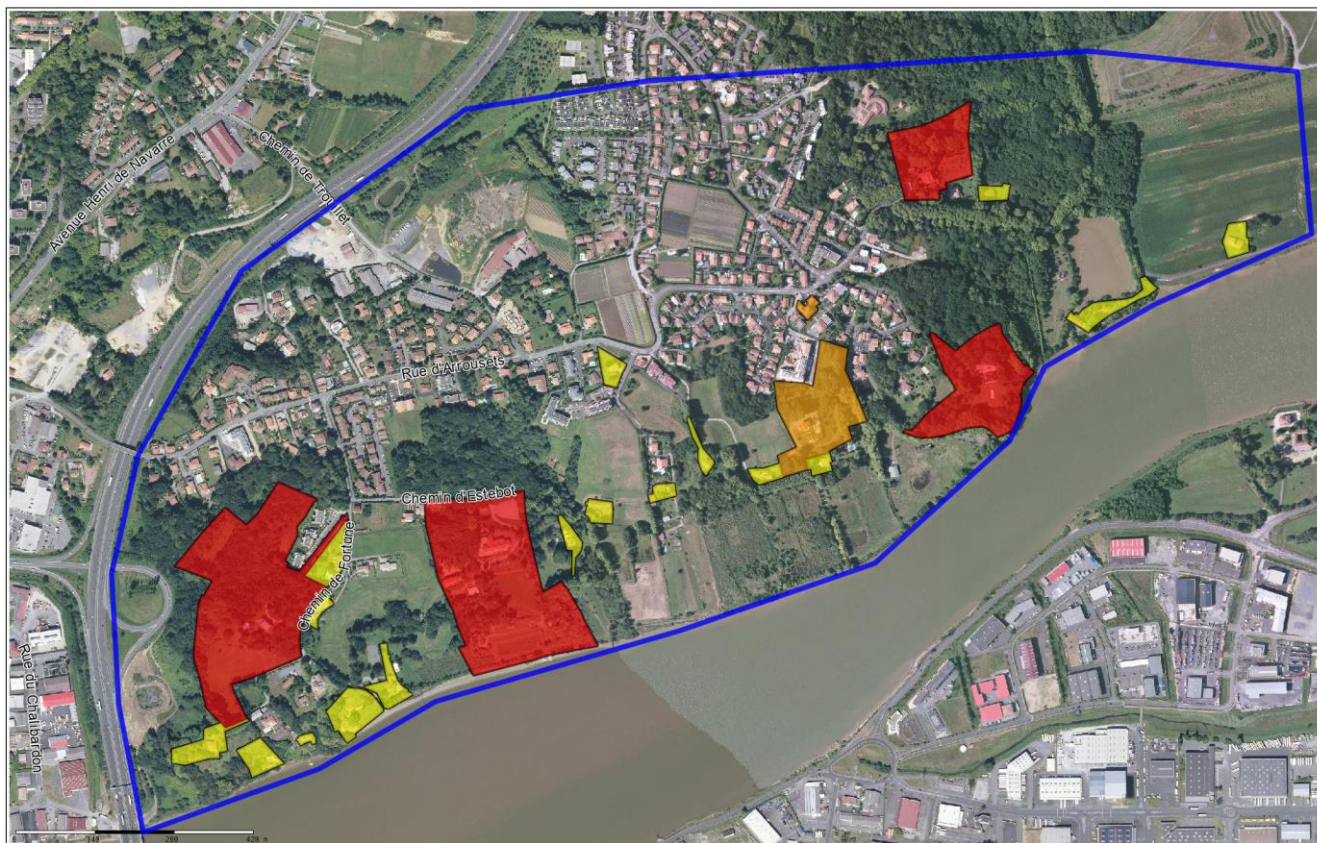
R3 : 25 février 2023 (10h30-12h)

Objectifs et actions définies

Le groupe a travaillé sur les édifices qui présentent un intérêt à être inventoriés et sur la nature de cet intérêt pour alimenter l'inventaire en cours d'élaboration par le service urbanisme. Des fiches descriptives et illustrées de photos ont ainsi pu être élaborées en complément des éléments déjà repérés dans le cadre des réflexions engagées par la Ville.

Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine / *Groupe D***



Arrousets

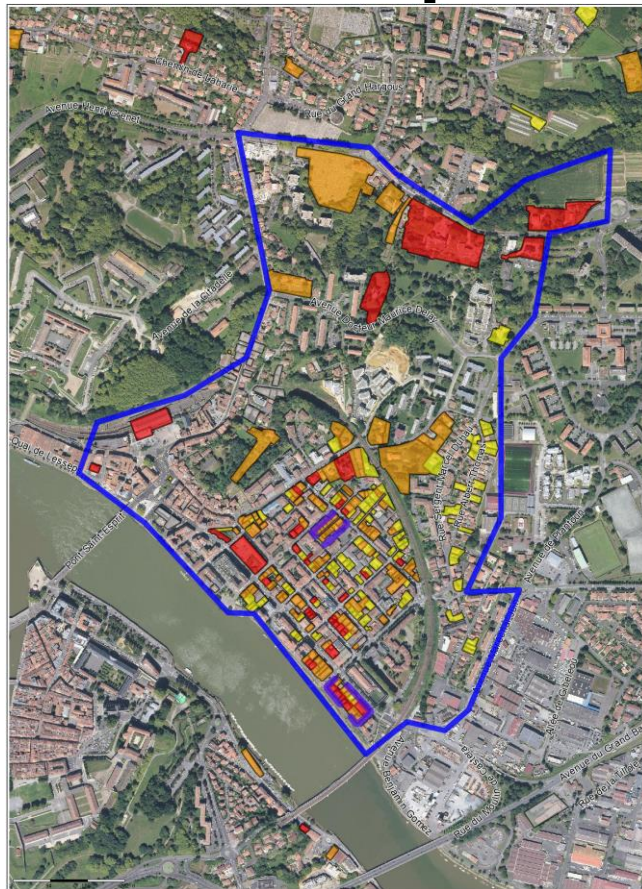
Patrimoine bâti identifié par la Direction de l'urbanisme et enrichi par le Conseil de quartiers.

Les niveaux d'intérêt et de protection restent à préciser dans le cadre du travail mené sur le PLUi. A noter : le même travail d'identification est effectué sur les éléments paysagers.



Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine / *Groupe D***

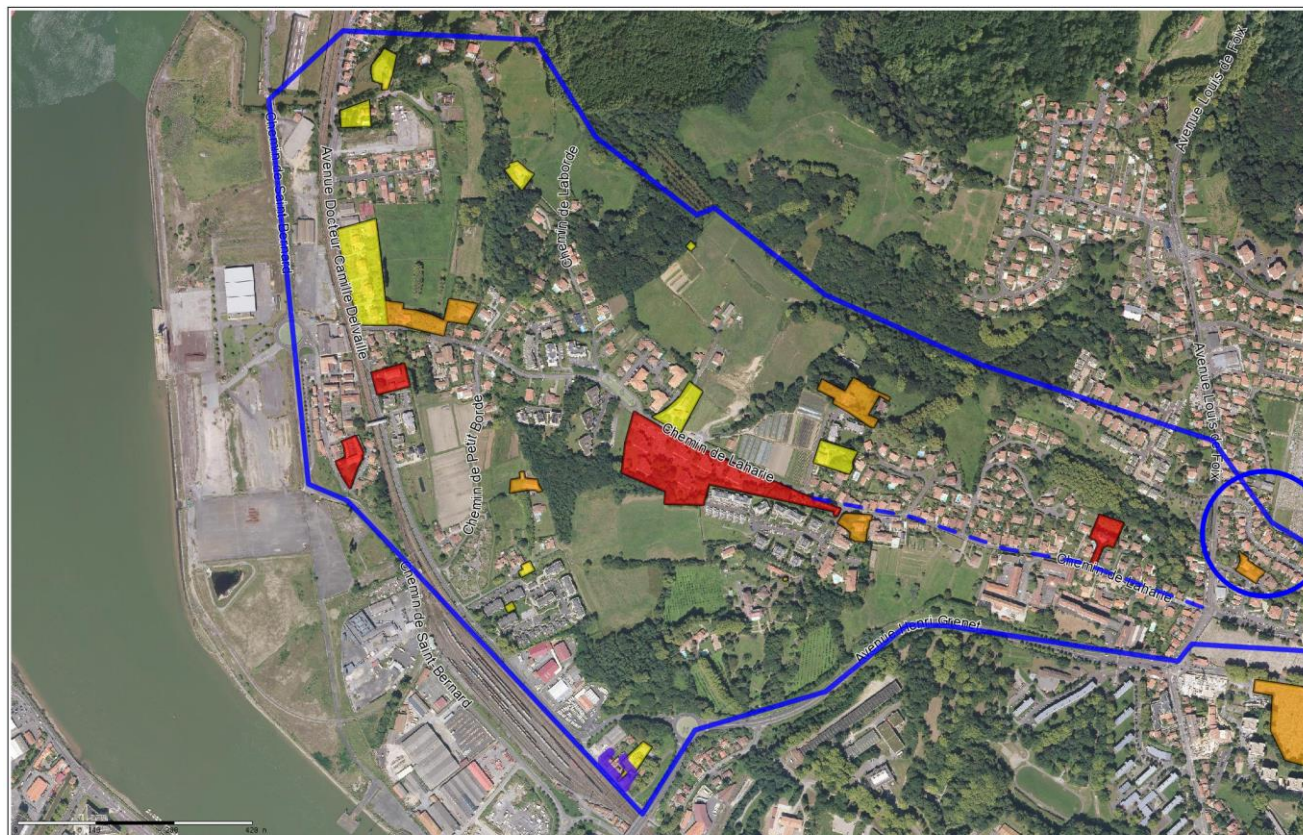


Saint-Esprit

Patrimoine bâti identifié par la Direction de l'urbanisme et enrichi par le Conseil de quartiers. Les niveaux d'intérêt et de protection restent à préciser dans le cadre du travail mené sur le PLUi. A noter : le même travail d'identification est effectué sur les éléments paysagers.

Conseil de quartiers Les rives droites de l'Adour

➤ **Axe 4 – Inventorier, valoriser et préserver les éléments du patrimoine / *Groupe D***



Saint-Bernard
Patrimoine bâti identifié par la Direction de l'urbanisme et enrichi par le Conseil de quartiers. Les niveaux d'intérêt et de protection restent à préciser dans le cadre du travail mené sur le PLUi. A noter : le même travail d'identification est effectué sur les éléments paysagers.



RIVE DROITE DE L'ADOUR

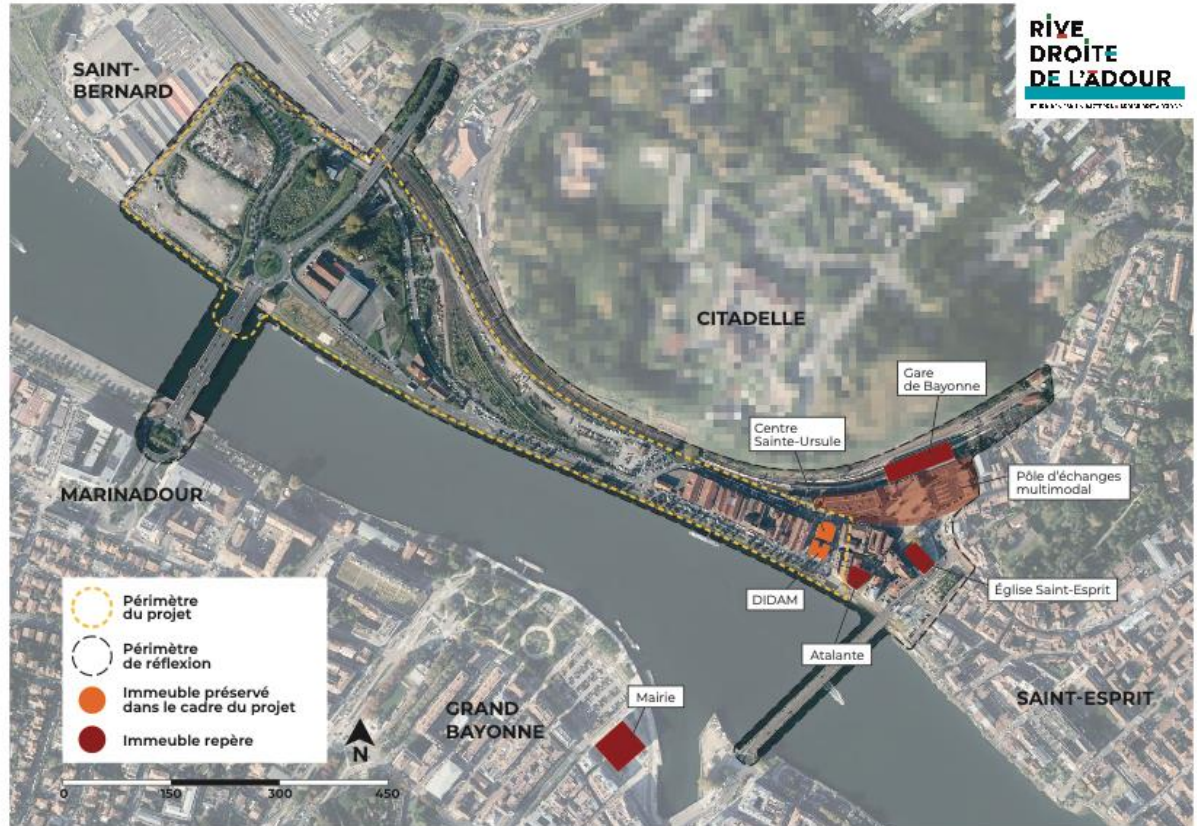
ATURRIREN ESKUIN-BAZTERRA - ARRIBA DRETA D'ADOR



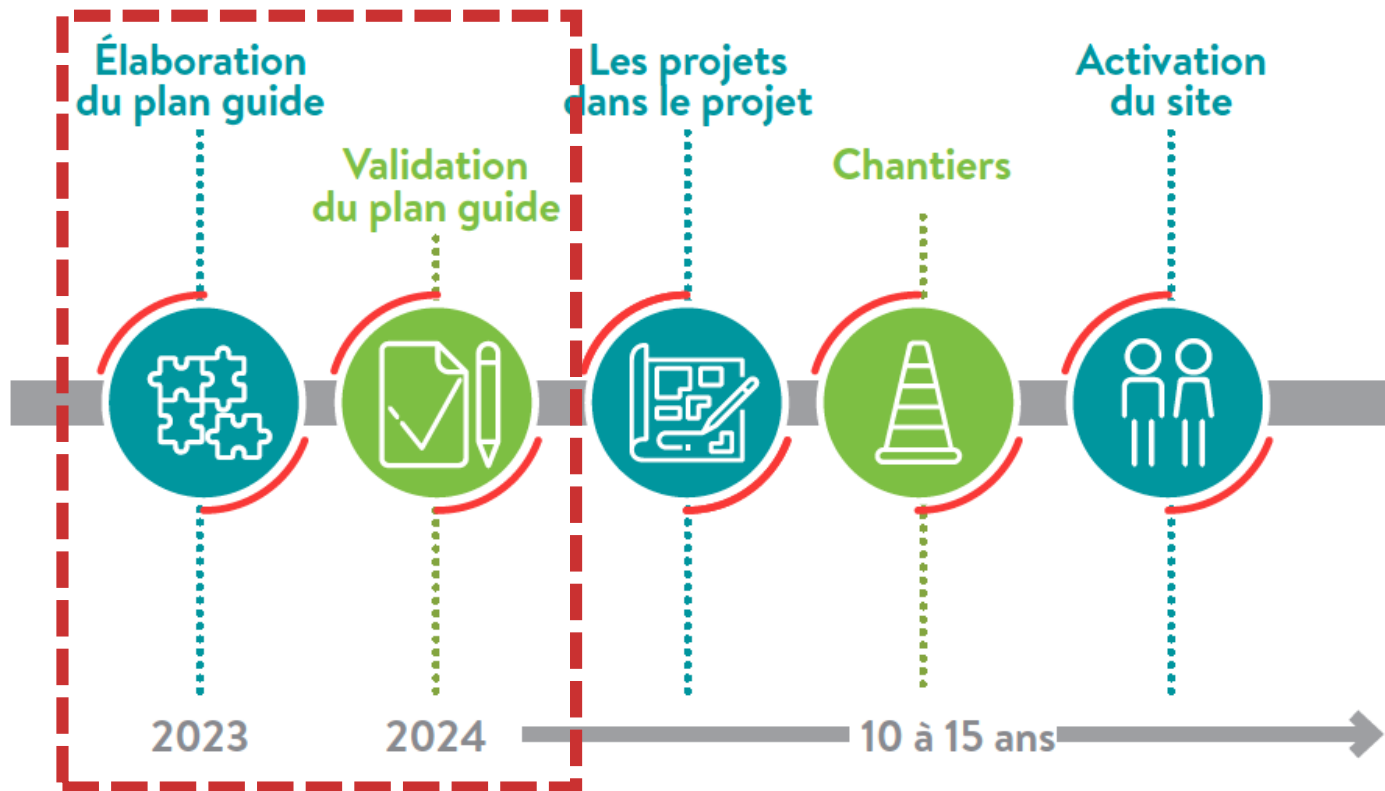
Présentation des enjeux du projet
et de la démarche de concertation
au Conseil de quartiers Les rives
droites de l'Adour

Le périmètre de réflexion du projet

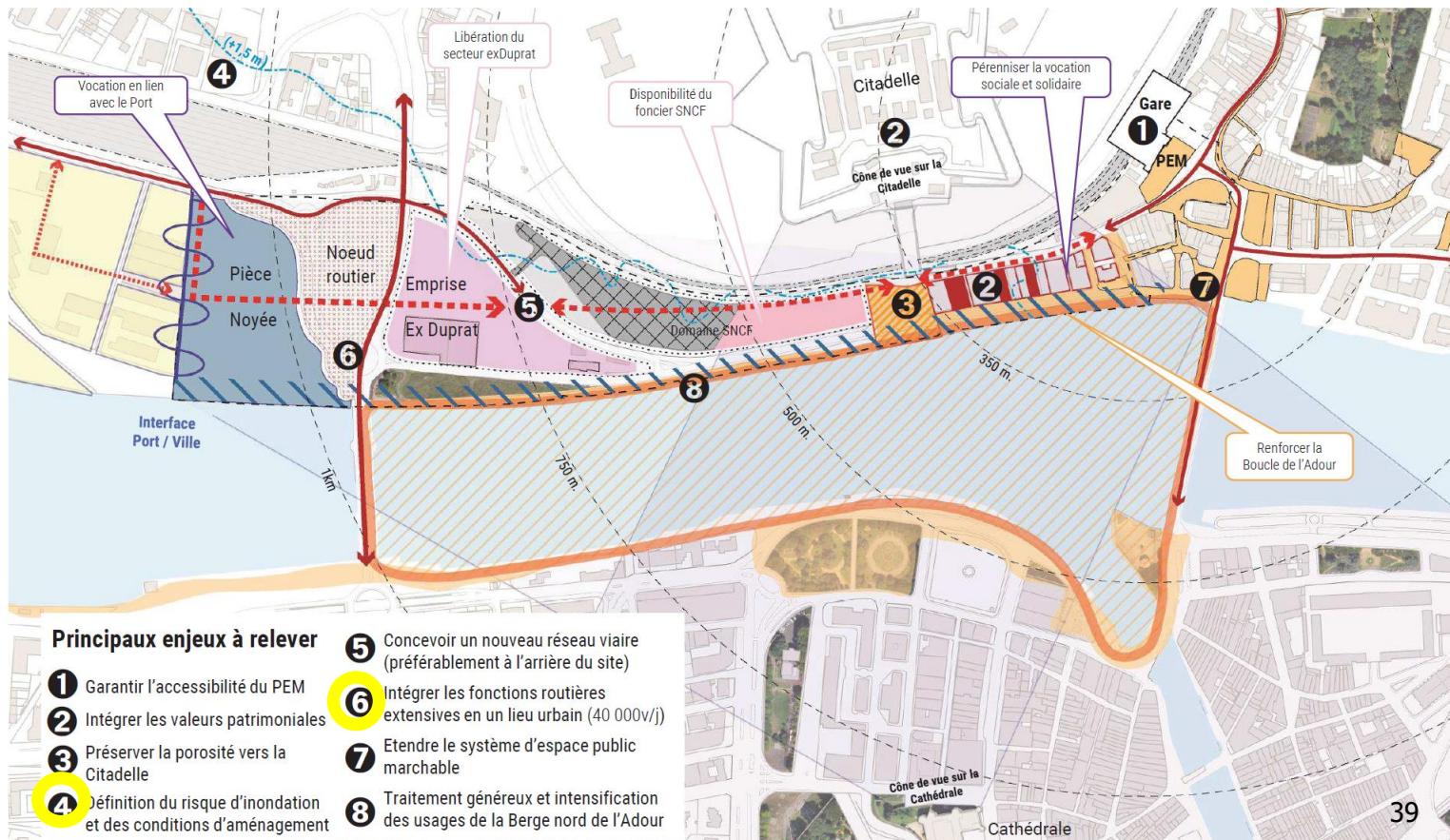
Un site exceptionnel au cœur de Bayonne et Porte d'entrée sur la Ville, dans le prolongement du quartier St-Esprit, au contact de la gare



Les étapes du projet



L'avancement des études : les enjeux

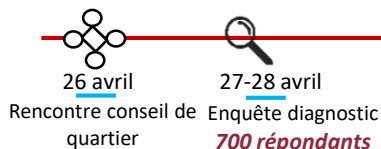


Le dispositif de concertation pour le plan guide

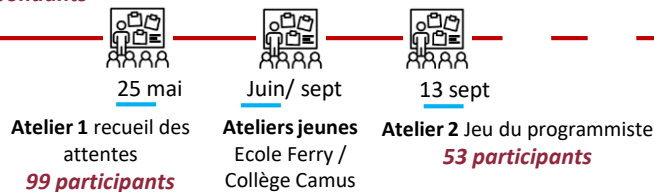
2023

2024

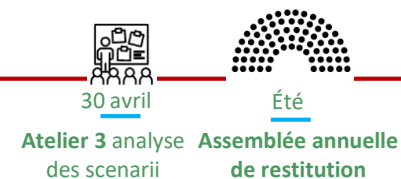
Pour nourrir le diagnostic



Pour nourrir les scenarii d'aménagement



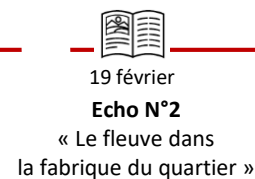
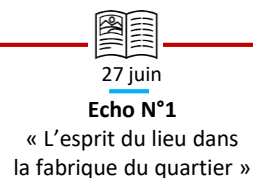
Pour nourrir la version finale du plan guide



Pour informer et répondre aux questions



Pour enrichir le projet avec des regards complémentaires



Synthèse des retours de la concertation

Pas de projet sans un espace public remarquable!
De l'ombre et de la fraîcheur
La place aux enfants et aux loisirs / sports

Une offre de stationnement résidents et visiteurs mais jamais sur l'espace public

Des commerces de proximité et des lieux de convivialité

« Un quartier apaisé » :
D'un report de la circulation motorisée côté voie SNCF à un quartier sans voiture

Du logement en quantité et de la mixité sociale et générationnelle, du logement étudiants et seniors

Développer les mobilités douces et les connexions entre les rives

Du débat sur les hauteurs, le devenir des immeubles existants et « l'esthétique » du futur quartier qui se confond avec une envie commune de « quartier vivant », qui « garde son âme villageoise »

Les « invariants » de la programmation universitaire, sociale et culturelle bien intégrés

RIVE DROITE DE L'ADOUR

ATURRIREN ESKUIN-BAZTERRA - ARRIBA DRETA D'ADOR



Vos questions

Présentation du budget participatif – Édition 2024

Le Budget participatif à Bayonne

- ▶ Initié en 2019
- ▶ Deux éditions, BP1 en 2019 et BP2 en 2022 avec au total :
 - 182 projets déposés
 - 50 d'entre eux mis au votes des bayonnaises et des bayonnais
 - 27 projets lauréats réalisés
- ▶ Lancement de la 3^{ème} édition, le 20 avril 2024

Principe du Budget participatif

- ▶ Dispositif qui permet aux Bayonnaises et Bayonnais de proposer l'affectation d'une partie du budget de la Ville sur la base de projets citoyens pour faire de Bayonne une ville sobre, une ville nature et une ville engagée en résonnance avec son Projet de transition écologique et solidaire.
- ▶ Montant de l'enveloppe dédiée : 300 000 €

Nouveau : 50 000 € de cette enveloppe seront réservés à des projets proposés par des citoyens âgés de 9 à 25 ans

Objectifs

- ▶ Favoriser l'émergence des initiatives citoyennes qui contribuent à la transition écologique, solidaire et citoyenne « Vers moins de dépendance, vers plus de collectif et vers plus de bien-être »
- ▶ Impliquer les Bayonnaises et les Bayonnais dans la vie de la cité et œuvrer au bien-vivre ensemble
- ▶ Faciliter l'engagement des jeunes citoyens âgés de 9 à 25 ans
- ▶ Mieux prendre en compte les attentes de la population
- ▶ Renforcer les liens entre les Bayonnaises et les Bayonnais et l'institution municipale.

Dépôt du projet

- ▶ Le projet peut être émis
 - à titre individuel
 - ou collectif
- ▶ Peuvent déposer un projet :
 - Toutes les personnes aimant Bayonne qu'elles y habitent ou pas
 - Les jeunes, à partir de 9 ans
- ▶ Ne sont pas autorisés à déposer un projet :
 - Les associations recevant une subvention de la Ville supérieure à 5 000 €
 - Les membres du Comité de suivi

Dépôt du projet

Le projet peut être déposé via le formulaire prévu à cet effet,

▶ directement sur la plateforme participative lateliercitoyen.bayonne.fr

▶ via un formulaire papier à déposer ou à envoyer à la Mairie.

(Formulaire disponible en ligne et sur différents sites publics - Hôtel de Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Maisons de la Vie Citoyenne - ...).

Critères de recevabilité des projets

- ▶ Etre localisé sur un terrain appartenant à la commune ou un terrain ouvert au public propriété d'HSA ou du COL.
- ▶ Relever des domaines d'intervention de la Ville : éducation, jeunesse, santé, solidarités, cadre de vie, espaces verts, nature en ville, biodiversité, propreté urbaine, sport, culture, loisirs, espaces publics...
- ▶ Ne pas dépasser un coût total TTC de 50 000 €
- ▶ Ne pas générer de bénéfices privés par son utilisation ou son usage ni générer des situations de conflits d'intérêt. Dans l'hypothèse où la réalisation du projet retenu devait être externalisée par la Ville, le prestataire chargé de sa mise en œuvre ne pourra en aucun cas être le porteur de projet.

Critères de recevabilité des projets

- ▶ Ne pas être déjà en cours (programmé ou en cours de réalisation)
- ▶ Etre réalisable dans un délai de 12 à 18 mois
- ▶ Générer le moins possible de coûts d'entretien
- ▶ Etre techniquement et légalement réalisable

Calendrier prévisionnel

- ▶ Etape 1 : Dépôt des projets - du 20 avril 2024 à partir de 8h au 04 juin 2024 à minuit.
- ▶ Etape 2 : Etude de la recevabilité des projets – du 05 juin au 28 juin 2024.
- ▶ Etape 3 : Rencontre des porteurs de projets reçus – Présentation de leurs projets en septembre 2024.
- ▶ Etape 4 : Instruction des projets (études de recevabilité et faisabilité) – de juin à octobre 2024.
- ▶ Etape 5 : Vote – du 9 novembre au 24 novembre 2024.
- ▶ Etape 6 : Mise en œuvre par les services de la Ville dans un délai de 12 à 18 mois.

Suivi de la démarche

- ▶ Un Comité de suivi composé de 10 élus et 10 habitants associés lors des principales étapes.
- ▶ Coordination par le service la Fabrique des transitions
- ▶ Contact : budgetparticipatif@bayonne.fr
Tel : 05-59-46-60-65

Édition 2022
Projets retenus sur
le territoire du
Conseil de quartiers

11^{ème} avec 39 votes

25 LEGP (LIEUX EXPRESSION
GRAPHIQUE PRIORITAIRE)

25. LEGP (Lieu Expression Graphique Prioritaire)

Localisation : Place Ste Ursule

Coût : 1 000 €



- ▶ Création de murs d'expression graphique libre. Cette mise à disposition s'accompagnera de l'élaboration d'une charte qui sensibilisera notamment à l'utilisation de produits écoresponsables, et au maintien de la propreté du lieu.

5^{ème} avec 248 votes



3. Piétonniser le quai Bergeret

Localisation : St Esprit, Quai Bergeret.

Coût : 120 000 €

► Expérimentation d'une zone de rencontre le long du quai Bergeret pour en faire un lieu de vie pour les piétons et cyclistes, un espace de jeux sécurisant pour les enfants et une continuité cyclable entre le pont de fer et le pont rouge. L'accès en voiture sera uniquement réservé aux habitants du quai.

Conclusion

Une feuille de route élaborée en 6 étapes et 4 réunions

Réunion plénière
Janvier

① **Réalisation d'un état des lieux du territoire du Conseil de quartiers** selon les thèmes du vivre ensemble et du lien social, des enjeux de la transition écologique et énergétique et l'identité des quartiers en définissant les atouts et les faiblesses.

Réunion plénière
Février

② A partir de cet état des lieux, **identification de propositions d'axes de travail et premières priorisations.**

Réunion plénière
Mars

③ **Rencontre entre les anciens et les nouveaux Conseils de quartiers** – Présentation des feuilles de route du mandat 2021-2023.

Mars/Avril

④ Analyse des propositions d'axes de travail par les services de la Ville.

 Réunion plénière
Mai/Juin

⑤ **Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale des axes de travail de la feuille de route** selon le degré d'intérêt général, des enjeux de la transition écologique et de la gestion de la temporalité. **Cadrage à 5 axes maximum par quartier** (pour assurer la faisabilité opérationnelle des nouveaux axes de travail et finaliser la mise en œuvre des axes du premier mandat).

Juillet

⑥ **Vote de la feuille de route en Conseil municipal et publication.**

Prochains RDV

- Réunion du **Bureau** : **15 mai 2024** à 13h à la Mairie
- Réunion **plénière** du **Conseil de quartiers** : **22 mai de 18h30 à 21h30**
Salle Sainte-Ursule